

Le Maire,
Maurice BATTAS



Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le 24/11/2019

022-200056703-20191112-DB20191114-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

COMMUNE DE PORDIC

N°2019-11-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis BOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

14) Subvention à l'association « Tréméloir Yoga » :

Rapporteur : Monsieur Tardy, Adjoint aux finances

L'Association « Tréméloir Yoga » (déclarée en Préfecture le 5 Décembre 2002 sous le n° 0224009545 modifiée le 13 Novembre 2014 sous le n°w224004629)

Ayant pour siège social :

- Mairie Annexe 4, Rue Saint-Fiacre Tréméloir 22590 PORDIC

Ayant pour objet :

- La pratique du yoga et toute forme de relaxation en général.

L'association sollicite une subvention auprès de la Ville de Pordic.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 04/11/2019.

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191114-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder sur les crédits du chapitre 65 inscrits pour 2019 une subvention de 100 € à l'association « Tréméloir Yoga ».

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

